



Commune de Marseille en Beauvaisis

Procès-Verbal

Séance du 21 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-et un du mois de novembre à 18h45, le Conseil Municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis (Oise) s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST et Jean-Yves DECOCK.

Absent(es) : Mesdames Martine LANGLOIS, Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

Pouvoir(s) : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Antonio PREVOST

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h45 et demande qui souhaite être secrétaire de séance. Monsieur Antonio PREVOST se propose et le conseil accepte à l'unanimité.

Madame le Maire énonce **l'ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du 24/09/2025
- Approbation du rapport d'activité 2024 de la CCPV
- Décision modificative n°1 - opération 112 MOBILIER DE VOIRIE
- Décision modificative n°2 - opération 157 MOBILIER MATERIEL DE CANTINE
- Modification du tableau des effectifs création / suppression de poste avancement de grade pour Madame LEBAS
- Approbation délégation du projet d'infrastructure de l'Office National des Forêts
- Approbation de la convention triennale SPA
- Demande participation financière du lycée Paul Langevin pour un voyage scolaire 2026
- Extension réseau électrique – SE60 - 4 rue du Bois

MAISON DE SANTE PLURIPROFESIONNELLE

- Achat de terrain parcelle ZH009 partie sud
- Lancement de la programmation pour une maison de santé pluriprofessionnelle
- Demande de subvention achat de terrain
- Emprunt achat de terrain
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 24/09/2025

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 24/09/2025

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Approbation du rapport d'activité 2024 de la CCPV

La communauté de communes de la Picardie Verte a adressé son rapport d'activités 2024. Ce rapport a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le rapport d'activité 2024 de la CCPV est approuvé à l'unanimité.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Décision modificative n°1 opération 112 MOBILIER DE VOIRIE

Il est nécessaire d'alimenter l'opération 112 « MOBILIER DE VOIRIE » afin de pouvoir acquérir le radar pédagogique ainsi que quelques panneaux de signalisation verticale.

Le conseil municipal accepte le virement de crédit de section d'investissement dépenses d'un montant de 2 500 euros sur l'opération 112 « mobilier de voirie » et de débiter l'opération 110 « salle des fêtes » du même montant.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Dès son acquisition le radar pédagogique sera installé dans un but purement préventif. Avec cette initiative on espère encourager les usagers de la route à réduire leur vitesse, et surtout à augmenter leur vigilance au volant.

Monsieur Laquerrière et Monsieur Prévost qui sont en charge du dossier expliquent que le radar pédagogique sera amovible. Ils proposent dans un premier temps de l'installer dans une des 2 zones sensibles relevées :

- la rue du Général Leclerc en face de la gendarmerie

Puis par la suite de le déplacer vers la rue Philéas Lebesgue au niveau du virage en direction du collège. Mais ces zones ne sont pas figées. Elles évolueront en fonction de l'historique des statistiques recueillies. Ainsi le radar pourra être déplacé selon le résumé enregistré. Le résultat de l'analyse fournit le nombre de véhicules, la vitesse moyenne, la vitesse maximale, le pourcentage d'excès de vitesse, ...

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Décision modificative n°2 - Opération 157 MOBILIER MATERIEL DE CANTINE

Madame le Maire propose l'acquisition d'un nouveau four à la cantine. Ce four de remise en température plus moderne permettrait de faire dorer les frites grâce à sa fonction OURA.

Plusieurs devis ont été demandés, Nord collectivités de Fleurbaix propose la meilleure offre pour un montant de 4 688 euros HT.

L'achat du four n'étant pas prévu au budget, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit de la section d'investissement dépenses afin d'alimenter le compte de l'opération 157 MOBILIER MATERIEL DE CANTINE.

Madame le Maire propose de débiter l'opération 110 « salle des fêtes » pour un montant de 3000 euros et l'opération 153 « éclairage public pour un montant de 2700 euros soit un montant total de 5700 euros en faveur de l'opération 157.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Modification du tableau des effectifs création / suppression de poste avancement de grade pour Madame LEBAS

Madame le Maire rappelle que le tableau annuel 2025 d'avancement au grade des agents de la commune a été établi le 10/02/2025.

Madame Stéphanie LEBAS prétendait à l'avancement de grade à compter du 18/11/2025 et il était prévue de soumettre une saisine au CST (Comité Technique Social) qu'au mois de novembre 2025.

Le CST ayant rendu un avis favorable le 14/11/2025, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste d'adjoint technique territorial et en créant simultanément le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe concernant l'avancement de grade de Madame Stéphanie LEBAS à compter du 18/11/2025.

Après délibération, le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Approbation délégation du projet d'infrastructure de l'Office National des Forêts

Monsieur DECOCK explique que des travaux de bûcheronnage doivent avoir lieu sur la commune de Haute épine au niveau de la forêt de Malmifait. Afin de garantir une sécurité d'accès sur le chemin et notamment pour une meilleure circulation des camions, l'ONF sollicite une autorisation à la commune. En effet l'accès des véhicules empiètera sur une partie où la commune est propriétaire.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter l'autorisation de déléguer la maîtrise d'œuvre à l'Office Nationale des Forêts en vue de réaliser ces travaux.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Approbation de la convention triennale SPA

Madame le Maire propose le renouvellement triennale 2026 - 2027 - 2028 de la convention de fourrière animale avec l'Association S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise et énonce 2 options :

Option A : Gestion de la Fourrière sans déplacement de la SPA
de 1. 00 € par habitant soit la somme de : ' **1440 €** " pour 2026.

Option B : Gestion de la Fourrière avec déplacement de la SPA à la Mairie ou au Local Communal ; de 1. 40 € par habitant soit la somme de : **2016 €** pour 2026.

Monsieur DECOCK fait état du bilan des 3 dernières années. Le constat de divagation d'animaux qui nécessitent de solliciter le déplacement de la SPA a considérablement diminué. En effet, il est remarqué que les animaux signalés comme errants dans le village sont en général des chiens qui se sont sauvés. Le plus souvent les agents techniques retrouvent rapidement les propriétaires. L'option A serait donc la plus appropriée au regard des dernières informations recueillies.

Madame le Maire propose le renouvellement de la convention fourrière avec la SPA pour une durée de 3 ans.

Après délibérations le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler la convention triennale avec l'Association S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise avec l'option A sans déplacement.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Demande participation financière du lycée Paul Langevin pour un voyage scolaire 2026

Une jeune étudiante domiciliée sur la commune, en licence « management et conduite de travaux », scolarisée au lycée Paul Langevin à Beauvais doit effectuer un voyage humanitaire aux philippines avec l'association Freepackers.

Madame le Maire propose de verser un montant de **100 €** afin de participer à ce voyage humanitaire.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
--

Extension du réseau électrique Rue du Bois – SE60

Le Syndicat d'Energie de l'Oise doit réaliser des travaux de desserte en électricité en technique souterraine au 4 rue du Bois concernant les futures constructions de la SCI DEA.

Le coût total prévisionnel des travaux est de 141 304,43 € TTC. Madame le Maire précise que la commune n'a rien à payer, les travaux étant financés uniquement par la SCI DEA et le SE60 ; puis propose de prendre acte du plan de financement et de la réalisation des travaux tel qu'il est présenté.

Le conseil Municipal prend acte à l'unanimité du projet de travaux en électricité en technique souterraine au 4 rue du Bois qui seront réalisés par le SE60 et son plan de financement prévisionnel.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
--

MAISON DE SANTE PLURIPROFESIONNELLE

Madame le Maire rappelle la volonté profonde et réel du conseil municipal de réaliser le projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur la commune. Il est important de préciser que la création d'une maison de santé nécessite du temps. Cette opération doit également s'inscrire dans une démarche à plusieurs étapes qui doit être structurée méthodiquement. En attendant la finalité de cette réalisation, nous devons nous armer de patience et veiller à garder une continuité des soins sur la commune.

Ces derniers mois plusieurs réunions de travail se sont déroulées afin d'associer les professionnels de santé (*constitués à ce jour en SISA : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires*) à notre réflexion, connaître leurs attentes, et de garantir leurs engagements, de structurer les besoins de santé sur le territoire, de trouver une localisation (terrain de construction), de savoir si le projet est viable et de connaître sa capacité d'emprunt.

Achat de terrain parcelle ZH009 partie sud

Après explications, Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de lui donner tout pouvoir pour acquérir un terrain situé sur la parcelle ZH009 partie Sud, contenant environ 8 200 m² afin d'y construire la future maison de santé, de négocier le prix d'achat avec le propriétaire à moins de 20 € le m², de programmer le bornage du terrain et de faire réaliser toutes les formalités administratives avec Maître COEUILLET, Notaire à Marseille en Beauvaisis.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
--

Lancement de la programmation pour une maison de santé pluriprofessionnelle

Après le bilan des réunions de réflexions, Madame le Maire propose au conseil municipal de déléguer à l'ADTO-SAO la programmation du projet de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle afin de nous conseiller, nous assister dans la définition des besoins, évaluer la faisabilité du projet et les différentes possibilités de réalisation.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
--

Demande de subvention achat de terrain

Dès que la commune sera propriétaire du terrain, Madame le Maire établira un plan de financement et des demandes de subventions seront déposées. La région n'aidera pas contrairement au Département.

Emprunt achat de terrain

Parallèlement nous avons également rencontré à plusieurs reprises les banques et les décideurs financiers du SGC de Beauvais afin de prévoir un emprunt pour l'achat du terrain. Nous avons déjà des propositions.

QUESTIONS DIVERSES

- Un premier devis a été demandé pour l'installation d'une pompe à chaleur AIR/AIR et la pose d'une VMC pour les classes modulaires. D'autres devis seront demandés. Selon les résultats des comptes de fin d'année une opération pourrait être à prévoir sur le budget 2026.

- Un car a heurté la borne incendie place de la Gare. La société de car a été contactée.

- La réunion des associations afin d'établir le planning des festivités 2026 mais aussi des réservations de la salle des fêtes se déroulera le 2 décembre 2025.

- Le panneau d'affichage aux abords du parking du collège indiquant les horaires règlementés a été installé.

- Les habitants de la rue de Tossac seront invités à une réunion d'information concernant la circulation et la sécurité de la rue.

Aucune autre question n'étant formulée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance,

Antonio PREVOST

